

À : Tous les membres

Date : Le 17 septembre 2019

Objet : **AQTIS - Rectificatif de certaines informations communiquées dans les médias et mise en garde**

—

Chers membres,

Depuis dimanche soir, les médias ont rapporté plusieurs déclarations du directeur général de l'AQTIS au sujet de la recommandation émise par le médiateur dans le cadre de la négociation entre l'AQTIS et l'AQPM.

Nous vous prions de ne pas conférer le moindre sérieux à ces déclarations lorsqu'elles portent sur le contenu de la recommandation ou sur le contenu des ententes intervenues à la table de négociation. En effet, les déclarations de l'AQTIS, telles que rapportées par les médias, sont malheureusement souvent erronées. À titre d'exemple, la recommandation formulée par le médiateur ne prévoit pas, contrairement à ce qui était indiqué dans Le Devoir, « que les augmentations salariales [de 3% par année] profitent autant aux travailleurs touchant les cachets minimums qu'à ceux plus haut dans l'échelle salariale ». Elle prévoit simplement une augmentation annuelle des tarifs minimaux. Aussi, contrairement à ce qui était mentionné dans le Quotidien Qui fait quoi d'aujourd'hui, la recommandation ne prévoit aucunement un exercice d'évaluation devant tenir compte de l'« équité salariale ».

Une fois que les parties auront cheminé dans l'exercice de la rédaction des ententes collectives, reflétant le contenu réel de leurs échanges, nous verrons à vous en transmettre le contenu détaillé. Par ailleurs, soyez assurés que le contenu sera conforme avec la présentation du 11 septembre dernier.

N'hésitez pas à communiquer avec Geneviève Leduc pour toutes questions.

Cordialement,

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)